



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 11 mars 2021**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 11 mars 2021, à 18 heures 05, dans la Salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Bourges, en présentiel et en visioconférence, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 5 mars 2021 et affichée le 5 mars 2021. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Etaient présents :

Mme Irène FELIX	Présidente,
M. Yann GALUT	1er Vice-Président,
M. Richard BOUDET	2e Vice-Président,
M. Jean-Louis SALAK	3e Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN	4e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	5e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	6e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	7e Vice-Président,
M. Bernard DUPERAT	8e Vice-Président,
M. Bruno FOUCHET	10e Vice-Président,
M. Daniel GRAVELET	11e Vice-Président, (en visioconférence)
M. Denis POYET	13e Vice-Président,
Mme Corinne LEFEBVRE	14e Vice-Présidente, (en visioconférence)
Mme Evelyne SEGUIN	15e Vice-Présidente, (en visioconférence)
M. Alain MAZE	1er Membre du Bureau,
M. Stéphane HAMELIN	2e Membre du Bureau, (en visioconférence)
Mme Catherine PALLOT	3e Membre du Bureau,
M. Marc STOQUERT	4e Membre du Bureau,
Mme Christine CHEZE-DHO	5e Membre du Bureau,

Etait excusée :

Mme Bernadette GOIN-DEMAY	9e Vice-Présidente,
---------------------------	---------------------

Etait absent :

M. Stéphane GARCIA	12e Vice-Président,
--------------------	---------------------

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
M. Guillaume CREPIN	Directeur de Cabinet,
M. Christophe MATHO	Chargé de Mission,
Mme Hélène ROUSSEAU	Coordinatrice des services de la Présidence,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe, (en visioconférence)
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe, (en visioconférence)
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint, (en visioconférence)
M. Gille METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane HAMELIN est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 15.

En préambule, Mme la Présidente se félicite que la Collectivité soit lauréate de plusieurs appels à projet dont :

- Let's Go 4 Climate ;
- le Plan Vélo Intercommunal.

Mme la Présidente remercie les services pour le montage des dossiers de candidature.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 28 janvier 2021

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. ZAC DE L'ECHANGEUR - Transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 26 du 9 décembre 2019 autorisant la prorogation par voie d'avenant du terme du contrat de concession d'aménagement de la ZAC DE L'ECHANGEUR par TERRITORIA au 31 décembre 2023 ;

Considérant que la ZAC DE L'ECHANGEUR est décomposée en 3 parcs d'activités (« Beaulieu », « Echangeur » et « Le Moutet ») ;

Considérant que les terrains d'assiette des voiries et réseaux doivent dès lors faire l'objet d'un transfert de propriété, à titre gratuit, à Bourges Plus ;

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes :

Parc d'activités « Echangeur » :

Section	Numéro de parcelle	Contenance (m ²)	Nature
ZM	97	375	Assiette de réseaux
ZM	100	4 142	Voirie
ZM	128	16	Emprise transformateur
ZM	152	5 946	Voirie
TOTAL		10 479	

Parc d'activités « Le Moutet » :

Section	Numéro de parcelle	Contenance (m ²)	Nature
ZS	74	6529	Voirie

Mme la Présidente rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus, à titre gratuit, des parcelles décrites ci-dessus et de les classer dans le domaine public intercommunal ;
- d'approuver le cas échéant le transfert des contrats, baux d'occupation et conventions de servitudes grevant les parcelles ainsi transférées ;
- d'autoriser la prise en charge par Bourges Plus des frais d'acte sachant que la dépense sera imputée au chapitre opération 34, article 2111, Fonction 020 du Budget Principal au titre de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les actes nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

étant précisé que **M. BARNIER, administrateur de la SEM TERRITORIA, ne prend pas part au vote.**

2. Convention de mise à disposition de l'outil Siterre-Casbâ Energies demain

Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°53 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017, approuvant la Convention partenariale pour la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

La Région Centre-Val de Loire propose au réseau des PTRE de recourir à Siterre et Casbâ. Ce sont deux outils complémentaires développés par la SAS Energies Demain, dans le cadre des politiques territoriales de rénovation énergétique des logements.

Siterre est un outil cartographique. Le module mis à disposition est un cadastre énergétique qui permet de visualiser les caractéristiques des bâtiments ciblés. Les données qui alimentent l'outil proviennent de fichiers fonciers, fiscaux, INSEE et de Casbâ.

Casbâ est un outil de terrain, qui permet à son utilisateur d'estimer rapidement, sans nécessité de visiter le logement, l'impact des scénarios de travaux de rénovation et d'en garder la trace dans un carnet numérique. Cet outil sera complété par les opérateurs de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (Partenaires des OPAH de l'agglomération de Bourges et Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher).

Compte tenu du financement de la Région Centre-Val de Loire et du bénéfice de Certificats d'Economie d'Energie, leur accès est proposé, à titre gracieux et sans engagement, jusqu'au 31 décembre 2021.

Mme Christine CHEZE-DHO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la convention de mise à disposition des outils Siterre et Casbâ à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'approuver la déclaration de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la mise à disposition de l'outil Siterre, jointe à la convention ;
- d'approuver la déclaration de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la mise à disposition de l'outil Casba, jointe à la convention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des outils Siterre et Casbâ, présentée par Energie demain ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15.

Fait à Bourges, le 16 MARS 2021

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.